

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

**DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT**

**PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE**

**Sous-programme IDA**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET**

1. Le Gouvernement du Sénégal a sollicité un financement de l'IDA d'un montant équivalant à **US\$ 50 millions** pour financer le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) sur la période 2010-2014 dans les régions de Saint-Louis, Matam et le département de Bakel pour le volet rural, la ville de Dakar pour la sous-composante assainissement urbain et toute l'étendue du pays pour la sous-composante hydraulique urbaine. A ce titre, le Gouvernement du Sénégal se propose d'utiliser une partie du montant de crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant :

**MISSION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA SOUS-COMPOSANTE  
ASSAINISSEMENT RURAL**

2. Le maître d'ouvrage déléguée (MOD) sera chargé d'appuyer à titre contractuel la Direction de l'Assainissement, dans la mise en œuvre de cette sous-composante qui prévoit la réalisation de 17.500 ouvrages d'assainissement individuel, de 70 édicules publics dans 43 communautés rurales, la formation de 250 maîtres maçons, de 30 enseignants sur un module d'enseignement à l'éducation sanitaire et environnementale et à l'hygiène, de 250 relais féminins à travers des OCB/ONG sur la promotion de l'hygiène, le recrutement de 40 Organisations Communautaires de Base/Organisations Non Gouvernementales pour faciliter l'exécution de la mission et le développement de systèmes de gestion efficace au niveau de chacun des 70 édicules publics afin d'assurer le fonctionnement durable des ouvrages.

3. Les prestations du MOD seront déclinées en trois activités majeures : (i) Ingénierie sociale incluant les activités de marketing social, d'Information-Education-Communication et de formation des acteurs (enseignants, maîtres maçons, populations, élus locaux etc.), (ii) Organisation, supervision et contrôle de l'exécution des travaux d'infrastructures d'assainissement (édicules publics et latrines familiales), (iii) Appui au suivi-évaluation.

4. La Direction de l'Assainissement invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les structures intéressées (ci après désignées « le consultant ») doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services, notamment (a) d'une expérience en maîtrise d'ouvrage de programme d'assainissement communautaire d'une importance similaire, (b) de capacités suffisantes de gestion financière de ce type de projet, (c) de compétences avérées dans les domaines techniques et d'ingénierie sociale pour ce type de travaux communautaires, (d) d'une bonne maîtrise des procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale, (e) de comptes audités au cours des trois dernières années (f) de moyens matériels et humains suffisants. Les justificatifs pourront être présentés sous formes de brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, rapports d'audit des comptes etc.).

5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les *Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale*, édition courante.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures.**

***Direction de l'Assainissement***

*Route du Front de Terre, villa n°5. BP: 47.354 Dakar-Liberté*

*DAKAR - Sénégal*

Tél: +22133 8646312

Fax: +22133 8646313

E-mail: [ambave@orange.sn](mailto:ambave@orange.sn)

**Personne contact : Adama MBAYE, Directeur de l'Assainissement**

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus **au plus tard le 22 juillet 2009 à 12 heures précises.**